

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 01/02/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230131-127958-DE-1-1

Date de mise en ligne : 03/02/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 31 janvier
2023
D-2023/25**

Aujourd'hui 31 janvier 2023, à 15h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 16h30, Monsieur Olivier CAZAUX présent jusqu'à 17h00

Les membres du groupe Renouveau Bordeaux (M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY), quittent la séance à 17h25

Les membres du groupe Bordeaux Ensemble (M. Nicolas FLORIAN, Mme Béatrice SABOURET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Fabien ROBERT, M. Marik FETOUH M. Guillaume CHABAN-DELMAS, M. Nicolas PEREIRA, Madame Pascale ROUX) quittent la séance à 17h30
Madame Myriam ECKERT quitte la séance à 17h38

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DATOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Alexandra SIARRI, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Direction des Archives de Bordeaux Métropole. Dépôt des archives du groupe socialiste du conseil municipal de Bordeaux auprès de la Ville de Bordeaux. Acceptation du dépôt. Autorisation de signature du contrat de dépôt.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Service commun compétent pour la Ville de Bordeaux, la direction des Archives de Bordeaux Métropole a pour missions de collecter, conserver, classer et communiquer au public, outre les archives publiques de ses services et établissements, des fonds d'archives d'origine privée relatifs à son histoire et à celle de ses habitants. À cet égard, et pour ce qui concerne la Ville de Bordeaux, depuis l'incendie de l'hôtel de ville en 1862 et la disparition d'une grande partie des fonds ancien et moderne, s'est établie une tradition toujours vivace de dons et de dépôts destinés à l'enrichissement de ses fonds d'archives.

Le groupe socialiste du conseil municipal de Bordeaux conserve ses archives depuis le début des années 1990.

Le fonds d'archives du groupe, qui représente près de vingt (20) mètres linéaires, se compose de documents caractéristiques d'un groupe politique d'un conseil municipal : dossiers préparatoires du conseil municipal, dossiers relatifs aux élections, dossiers relatifs à des questions d'intérêt local.

Ainsi, compte tenu du très grand intérêt de ce fonds pour l'histoire politique et municipale de Bordeaux, et souhaitant en assurer au mieux la conservation et la communication au public, le groupe socialiste a proposé d'en faire le dépôt à titre révocable à la Ville de Bordeaux pour qu'il soit conservé aux Archives de Bordeaux Métropole. Un contrat de dépôt, précisant les obligations des parties, a été établi.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à accepter ce dépôt,
- à signer le contrat afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 31 janvier 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

Contrat de dépôt des archives du Groupe socialiste (PS) du conseil municipal de Bordeaux à la Ville de Bordeaux (Archives de Bordeaux Métropole)

Entre les soussignés,

le groupe socialiste du conseil municipal de Bordeaux, représenté par son président, M. Mathieu Hazouard,

d'une part,

ci-après dénommé « le déposant »,

et

la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Pierre Hurmic, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____,

d'autre part,

ci-après dénommée « le dépositaire »,

Il a été préalablement exposé ce qui suit.

Le groupe socialiste du conseil municipal de Bordeaux conserve ses archives depuis le début des années 1990. Ces archives sont constituées des dossiers préparatoires du conseil municipal, ainsi que de dossiers relatifs aux élections et à des questions d'intérêt local.

Afin d'assurer tant leur conservation que leur mise à la disposition d'un large public, le déposant souhaite confier, par dépôt, ses archives à la Ville de Bordeaux pour qu'elles soient conservées, traitées et communiquées au public, par la direction des Archives de Bordeaux Métropole, service commun compétent.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1. - Le déposant dépose aux Archives de Bordeaux Métropole sous forme d'originaux les archives de conservation définitive de la période 1990-2020 dont il est propriétaire, et dont la liste sera dressée conjointement entre le déposant et le dépositaire au moment de leur transfert.

Article 2. - Le dépositaire prend, le cas échéant, à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, de classement, d'inventaire et de numérisation des documents déposés.

Article 3. - Le dépositaire assumera uniquement la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire annexé au présent contrat.

Article 4. - Les répertoires et inventaires des documents déposés seront établis en deux exemplaires, dont l'un sera remis au déposant.

Article 5. - Les documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques.

Article 6. – Le déposant donne une autorisation permanente de reproduction des documents déposés sauf en cas d'exploitation à des fins commerciales ; dans ce cas l'autorisation écrite du déposant sera requise.

Article 7. – Les conditions de communication prévues à l'article 5 sont applicables aux originaux et aux reproductions.

Article 8. – Le déposant donne une autorisation permanente de prêt des documents déposés pour exposition ou tout autre motif.

Article 9. – Le déposant pourra bénéficier d'une consultation, en ses bureaux, de son fonds avec déplacement. A cette fin, il adressera au dépositaire une demande écrite indiquant les cotes des articles qu'il souhaite consulter. Le dépositaire lui donnera réponse dans un délai maximal d'un mois à compter de la réception de la susdite demande.

Article 10. – Si le déposant estimait nécessaire de devoir mettre fin au présent contrat, il devra en donner avis au dépositaire par lettre recommandée avec avis de réception. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de ladite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée au dépositaire.

Le déposant sera tenu de rembourser au dépositaire les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés. Le dépositaire pourra en outre faire exécuter à ses frais un microfilm ou une copie numérique de tout ou partie des documents restitués.

Article 11. – Les reproductions de documents déposés réalisées par les soins ou aux frais du dépositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées par l'article 5. Il en sera de même des microfilms ou copies numériques réalisés, en application de l'article 12, en cas de dénonciation du contrat.

Article 12. – En cas de dissolution ou de disparition du groupe socialiste, lesdits fonds déposés deviendront pleine et entière propriété de la Ville de Bordeaux et demeureront conservés aux Archives de Bordeaux Métropole.

Article 13. – Le contrat prendra effet à compter de la date de signature par les parties.

Article 14. – Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 15. – Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- pour le maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, à Bordeaux,
- pour le groupe socialiste, en ses bureaux, place Pey-Berland, à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Le président du groupe socialiste
Mathieu Hazouard

Le maire de Bordeaux
Pierre Hurmic

**Inventaire sommaire des archives déposées par le groupe
socialiste du conseil municipal de la Ville de Bordeaux à la
direction des Archives de Bordeaux Métropole**

Thème	Contenu ou sous-thèmes	Dates extrêmes	Nombre de cartons
Elections	Tracts, professions de foi-revues de presse-résultats	1992-2016	7
Documentation générale	Presse & revues de presse		3
Dossiers de travail et de suivi classés par thème : composé généralement des documents soumis à examen, de correspondance, de coupures de presse, et parfois de discours, tracts ou communiqués de presse			
Suivi des partenaires	Crédit municipal, BMA/SBRU, ...	1992-2016	1
Affaires scolaires	Dossiers de suivi par écoles	1993-2016	1
Culture	Etablissements culturels, expositions, festivals, œuvres d'art, ...	1990-2016	2
Economie	Marchés, commerce et artisanat, cafés, restaurants, ...	1991-2019	3
Energie	EDF, Gaz de bordeaux	1992-2012	2
Environnement	Espaces verts, propreté-hygiène, affichage publicitaire, inondations, ...	1971-2019	2
Finances et personnel		1998-2001	1
Habitat & immobilier	PLH, ravalement, logements sociaux et étudiants	1993-2018	3
Petite enfance	Dossiers de suivi par crèches	1995-2018	1
Social	Projets sociaux, emploi, insertion lutte contre les discriminations, ...	1996-2013	1
Sports	Equipements sportifs, associations, manifestations.	1990-2017	2
Voirie et stationnement	Politique de stationnement et parking	1970-2017	2
Transports et déplacements	Port, franchissement du fleuve, tramway, vélo	1994-2018	7
Tourisme et Patrimoine	Office de tourisme, fêtes, monuments, ...	1990-2019	2

Urbanisme	Projets d'aménagement	1986- 2016	8
		Total :	48 cartons